

Incendie dans l'agglomération lyonnaise

La préfecture laisse "Maria" et sa famille à la rue 3 nuits

Une semaine après, des personnes, dont « Marcel », 9 mois, sont encore à la rue Situation indigne de la France

(Lecture rapide en ne lisant que ce qui est en gras)

Lundi 13 mars 2017, en fin de journée, **un incendie s'est déclaré** 62 rue E. Decorps à Villeurbanne. Les pompiers sont intervenus. Heureusement il n'y a pas eu de blessés parmi la centaine de personnes qui y vivaient.

La Croix-Rouge et le Samu Social sont venus apporter des couvertures et un peu de nourriture. Différentes associations aussi étaient présentes pour apporter leur soutien et contacter entre autres la préfecture pour lui demander d'héberger ces personnes dont des enfants, quelques femmes enceintes...



Vers 22/23 heures, la préfecture fait savoir qu'elle n'interviendrait pas pour héberger ces personnes qui n'ont pu sauver aucune affaire ni lors de l'incendie ni ensuite, le bâtiment leur étant interdit (risque d'effondrement).

*Comment les autorités qui ont la charge de la sécurité des personnes osent, en toute connaissance, laisser ainsi des personnes à la rue sans rien ?
Lors d'une catastrophe, les autorités ont le devoir de protéger aussitôt les personnes en détresse.
Ici, RIEN n'est fait. C'est intolérable.*



Gd-parents et famille avec 3 petits enfants, dont "Maria" le jour de ses 2 mois, se préparant à dormir à la rue

Toutes les personnes se retrouvent donc à la rue et se préparent à dormir, comme cette famille avec les grands-parents, les parents et leurs trois enfants dont "Maria", bébé de deux mois ce jour.

Les quelques associations, impuissantes, cherchent des solutions.

Enfin vers minuit, une paroisse ouvre les portes d'une petite salle qui ne pourra accueillir que quelques femmes avec leurs tout petits...

A l'aube de ce 14 mars, des dizaines de personnes seront là sur le trottoir en face du 62 rue E. Zola.

Mardi 14 mars 2017, malgré les contacts avec les autorités, (téléphones, mails...) rien n'est proposé. Les appels au 115, hébergement d'urgence, donnent leur réponse dictée par les autorités : « il n'y a pas de place ».

Quelques semaines avant, la préfecture avait demandé à l'association ALPIL d'effectuer un diagnostic social sur ce lieu de vie. Le 8 février, le diagnostic avait été remis à la préfecture et une réunion est prévue ce mardi matin à la demande du Préfet à l'Égalité (?) des chances. Les familles, comme les bénévoles présents auprès des familles espèrent beaucoup de cette réunion. Mais... l'urgence de la situation n'aurait été abordée par le Préfet que dans le dernier quart d'heure.

A la sortie de cette réunion vers 12h30, une participante nous a indiqué qu'aucune décision n'est clairement prise par la préfecture pour les mises à l'abri. Il y aurait 20 ou 24 (?) places en chambres d'hôtel et... le Préfet demande même si on peut trouver et lui proposer un lieu pour héberger 70 personnes !!! Il précise, et là c'est clair, que les personnes hébergées ne seront que celles qui font partie du diagnostic de l'ALPIL.

Et pourtant tout le monde sait que sur ces lieux de vie, il y a des familles qui partent et d'autres qui arrivent...

*Est-ce parler d'égalité des chances quand on traite une situation sans l'actualiser ?
D'ailleurs, à la Préfecture aussi entre le 8 février et aujourd'hui, Monsieur le Préfet Delpuech est parti, et Monsieur le Préfet Comet est arrivé.
A croire qu'à la préfecture on s'adresse toujours à M. Delpuech ?*

Plus tard, on entend dire que la préfecture aurait maintenant trouvé 50 places ! Toujours des bruits... Quant à savoir quand seraient informées les familles pour ces éventuelles places, c'est le mystère !



Vers 18h, le 115 appelle la famille avec "Maria", bébé de 2 mois, pour lui dire qu'elle sera hébergée dans un hôtel à Genas. La famille ne comprenant pas bien, elle me passe le téléphone. L'hébergement n'est prévu qu'à partir du lendemain... et j'ai bien du mal à pouvoir comprendre l'adresse à Genas avec le bruit ambiant...

Il faut nettoyer pour pouvoir survivre...



Rien ne sera fourni par les autorités : ni sacs poubelle, ni benne à ordures... pour plus de 100 personnes à la rue.



A nouveau, les familles sont pour la deuxième nuit à la rue et la salle de paroisse peut encore ouvrir ses portes pour les mamans avec leurs tout petits.

Mercredi 15 mars 2017, dans la matinée, toujours pas de place selon le 115. Un mail circule annonçant l'ouverture d'une salle par la mairie de Villeurbanne à la condition que l'hébergement et l'accueil soient gérés par une association... Différents appels sur cette éventualité n'aboutissent à rien de factuel.

Des appels au 115 en journée avec toujours la même réponse : il n'y a pas de place.

Vers 11h30, la famille avec "Maria", bébé de 2 mois, part à l'hôtel de Genas. Elle y arrivera vers plus de 14h30 avec les transports en commun...

Vers 17 ou 18 heures, un père tout heureux me dit que le 115 lui a indiqué que sa famille était hébergée au Formule1 de Vénissieux. L'adresse (peu claire !) qu'il m'indique ne correspond pas à celle du Formule1. Je lui demande de rappeler le 115.

Une demi-heure plus tard, il obtient enfin un écoutant du 115... qui me précise qu'il s'agit du Formule1, non pas de Vénissieux, mais celui de Solaize !

Difficile de savoir dans cette confusion combien de familles ont ce soir une place. Mais devant le nombre de personnes encore à la rue, cela ne représente que peu de monde.

Quant à la salle des fêtes, pas de nouvelles...

Et la salle de paroisse qui a accueilli ces deux dernières nuits, n'est plus disponible ce soir. Peut-être une autre salle de paroisse, ailleurs ? Mais cela ne peut se concrétiser.



La Croix-Rouge distribuera à nouveau un peu de nourriture.

- "Marcel", 9 mois,
 - sa maman enceinte qui, malade, a dû consulter à l'hôpital,
 - ses deux jeunes frères
 - son papa
- vont dormir à la rue...

comme la grande majorité des familles.

Jeudi 16 mars 2017, aucune nouvelle dans la journée.

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, la propriétaire du bâtiment incendié a passé beaucoup de temps sur place, certes pour sécuriser le bâtiment, mais aussi avec beaucoup de respect et d'humanité pour les personnes à la rue.

Mail de la propriétaire des lieux :

« Je viens vers vous afin de savoir si vous aviez des nouvelles de la préfecture concernant le relogement de ces familles.

Nous sommes en train de désencombrer la cour. Les occupants nous ont demandé de sortir deux des caravanes présentes sur le site afin qu'ils puissent se mettre à l'abri. Nous allons sécuriser le bâtiment ... en espérant fortement que la Préfecture fera bouger les choses maintenant que ces familles se retrouvent dans la rue sur le domaine public. »

Grâce à cette bienveillance, "Marcel" et sa famille, que la préfecture ignore car ils ne sont pas dans la liste de l'ALPIL, pourront avoir ainsi un minimum d'abri dans leur caravane.

Le matin, l'ALPIL avec Médecins du monde fait un recensement des personnes à la rue, a priori, à destination du préfet.

En fin de journée vers 18h, on me dit que la salle des fêtes de Villeurbanne ouvre. Sur place, le 115 donne toujours la même réponse : pas de place. Il est environ 18h 15.

Allant à la salle des fêtes pour savoir concrètement ce qu'il en est, je trouve la responsable de l'Entraide P. Valdo, en charge de la gestion de l'accueil. Elle me confirme qu'elle a comme consigne d'ouvrir au plus vite pour 30 places... Etonnement pour moi de constater que la salle est vide et que la responsable, seule, passe la serpillière pour préparer la salle !

Lui précisant que le 115 indique toujours qu'il n'y a pas de places, elle appelle le 115 (ligne directe spéciale, pour obtenir une réponse rapide !). Le 115 lui précise qu'il n'est pas informé de cette ouverture !!!

Retour rue E. Decorps, dépités, mais espérant que peut-être le 115 va recevoir les ordres d'affecter des personnes dans cette salle, voire aussi ailleurs, nous demandons aux familles d'appeler le 115, peut-être y aura-t-il d'autres hébergements prévus ?

Mais en vain. Toujours la même réponse du 115 : Il n'y a pas de place

La deuxième paroisse tente alors de voir à nouveau si elle peut ouvrir une salle...

En résumé, et selon les informations que j'ai pu obtenir par la suite :

- **Pour la 4^{ème} nuit, la grande majorité de familles dorment encore à la rue.** La salle de paroisse n'a pas ouvert ses portes, car le curé a su que la salle des fêtes ouvrait pour les familles.
- Effectivement la salle des fêtes aura été ouverte aux alentours de 20 heures, mais pour une vingtaine d'albanais. Ceux-ci ont refusé d'y aller pour au moins deux raisons : tous n'étaient pas pris et surtout, l'hébergement n'était prévu que pour 5 jours, avec un retour a priori la rue.

Vendredi 17 mars 2017, une nouvelle réunion a lieu à la préfecture à 11 heures, à laquelle, nous, 5 bénévoles présents régulièrement auprès des familles, assisterons.

Pour moi les chiffres ne sont pas importants, car il s'agit de personnes et chacune doit être considérée individuellement. Mais comme ces personnes ne seront pas été traitées à *égalité*, pour la compréhension de la suite, il faut préciser que sur ce lieu vivaient des familles albanaises et des familles roumaines. Selon la préfecture (réunion du 17 mars 2017) il était comptabilisé dans le diagnostic social réalisé par l'ALPIL (fin janvier, début février) 125 personnes dont 24 albanais. Combien étaient-elles le jour de l'incendie ? Nulle ne le sait. Une mise à l'abri dans un gymnase comme cela se fait lors de catastrophe, aurait permis de le savoir...

Qu'apprenons-nous ? La salle des fêtes municipale a été proposée la veille aux albanais uniquement. Pour les roumains (et uniquement pour ceux listés par le diagnostic de l'ALPIL), un hébergement temporaire de 50 places va ouvrir. Des actions sont en cours pour que ces hébergements puissent se prolonger. Nous osons espérer qu'avec la liste actualisée faite par l'ALPIL et MdM, cette limitation aura un peu d'intelligence et de souplesse.

Nous insistons pour que des représentants de la préfecture viennent sur place prévenir les familles, le 115 n'a pas toujours les numéros de téléphone et souvent les numéros connus sont devenus obsolètes. Mais nous ne serons pas écoutés !

A 16h, nous arrivons enfin à joindre le 115. Consternation, il n'est toujours pas informé de l'ouverture d'une cinquantaine de places, et l'inquiétude monte.

Enfin à plus de 17h, les appels du 115 aux familles commencent. Mais très vite le 115 fait savoir qu'il n'arrive pas à joindre des familles... et le 115 est obligé de solliciter les bénévoles pour informer les personnes injoignables au téléphone. La liste des "élus" à l'hébergement arrive ainsi sur le portable d'un des bénévoles. Aucune personne de la préfecture n'est présente pour assumer ses choix. La préfecture place ainsi dans une situation fort délicate, pour ne pas dire risquée et dangereuse des bénévoles.

Ci-contre, **une personne avec le portable d'un bénévole annonce les familles "élus" à l'hébergement**

Pour les autres qui ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas hébergés, comme pour ceux qui seront arrivés après la lecture de la liste, nous leur demandons d'appeler le 115



Ils appellent donc et me passent leur téléphone pour être sûrs de bien comprendre. **Immense déception pour une trentaine de personnes qui n'ont pas de place, y compris pour "Marcel" (9 mois) et sa famille.**

La préfecture a parlé de 50 mises à l'abri parmi les roumains, combien ont pu avoir l'information et ensuite combien ont pu trouver le lieu de leur hébergement ? Divers recoupements nous laissent penser qu'il s'agit d'une trentaine de personnes.

Comme cela est demandé régulièrement, il est indispensable que la préfecture envoie des personnes (des responsables et non pas des exécutants) pour prévenir sur place les familles. Ces dernières n'ont pas toujours un téléphone chargé (comment le charger quand on est la rue ?), souvent le 115 ne dispose pas de numéro de téléphone pour les familles ou il n'est plus valide.

Dures vies niées par les responsables qui ont pourtant en charge la protection de toute personne...

Pour rappel, l'article L345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipule :

« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence.

Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement-foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier. »

Lundi matin 20 mars, sachant que la famille de "Marcel" n'avait toujours pas d'hébergement, je suis allé la voir.

J'ai juste été témoin d'une rare visite « officielle »... la police municipale... Une fois de plus on fait jouer à la police un rôle qu'elle ne devrait pas avoir dans une telle situation : un rôle de peur et de répression plutôt qu'un rôle de protection. Leur caravane pourra-t-elle rester là, ou la fourrière l'emmènera : le préfet à "l'égalité" (?) avait annoncé que tout serait « nettoyé » dans les 48 heures après la mise à l'abri vendredi de certains ?



Toujours pas de place selon le 115 me dit la famille de "Marcel" (9 mois)...

Elle survit dans leur pauvre caravane sortie grâce à la bienveillance de la propriétaire :

**Quand je quitte la famille, la jeune tante (17 ans) de "Marcel" me dit :
« MERCI POUR LA VISITE »**

Une émotion forte m'envahit. Comment peut-on être capable de me dire merci.. alors que depuis une semaine toute la famille survit à la rue...et que je n'ai pu apporter que quelques paroles ! Emotion qui, à nouveau, me submerge en écrivant ces lignes...

**Dures vies inexistantes pour des responsables (?)
Dures vies qui méritent un profond respect !**
que ferions-nous si nous étions confrontés à une telle situation ?

Henri Branciard
20 mars 2017